



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau, risques et nature

Affaire suivie par : Pôle eau
Téléphone : 04 34 46 62 29
Mél : ddtm-mise@herault.gouv.fr

Montpellier, le

27 OCT. 2022

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DDTM34-2022-10-13392

**portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
du bassin versant de la lagune de Thau et de l'étang Ingril**

Le préfet de l'Hérault

VU le Code de l'environnement et notamment l'article L212-4 ainsi que les articles R212-29 à 34 ;

VU le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Hugues Moutouh, préfet de l'Hérault (hors classe) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2021-I-83119-I-1093 du 19 juillet 2021 de délégation de signature du Préfet de département de l'Hérault au Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée (SDAGE RM) et le plan de gestion des risques inondation (PGRI) 2022-2027, approuvés par le préfet coordinateur de bassin le 21 mars 2022 ;

VU le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin versant de la lagune de Thau et de l'étang d'Ingril approuvé le 04 septembre 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2016-09-07620 du 05 septembre 2016, portant renouvellement de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Thau-Ingril ;

VU les arrêtés n°DDTM34-2017-07-08585 du 03 juillet 2017, n°DDTM34-2020-12-11589 du 22 décembre 2020, n°DDTM34-221-09-12290 du 09 septembre 2021, n°DDTM34-2021-12-12447 du 03 décembre 2021, n°DDTM34-2022-01-12550 du 04 janvier 2022, n°DDTM34-2022-05-13000 du 23 mai 2022 portant modification de la composition de la CLE du SAGE Thau-Ingril ;

VU les désignations des représentants pour siéger à la CLE des collectivités membres du collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux ;

CONSIDÉRANT la nécessité au terme du mandat de 6 ans des membres de la CLE de procéder au renouvellement de cette instance ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La composition de la CLE du SAGE Thau-Ingril est modifiée comme suit :

A/ Collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux

Les représentants de la région ou du département		
Région Occitanie	1	Monsieur Sébastien DENAJA
Conseil départemental de l'Hérault	1	Madame Véronique CALUEBA
Les communes de l'Hérault		
Commune de Balaruc les Bains	1	Monsieur Angel FERNANDEZ
Commune de Balaruc le Vieux	1	Monsieur Marcel BOSC
Commune de Bouzigues	1	Monsieur Cédric RAJA
Commune de Frontignan	1	Monsieur Olivier LAURENT
Commune de Gigan	1	Monsieur Jacques BERGE
Commune de Loupian	1	Monsieur Alain VIDAL
Commune de Marseillan	1	Monsieur Walter BIGNON
Commune de Mèze	1	Monsieur Jean-Christophe DALBIGOT
Commune de Montagnac	1	Monsieur Rémi BARTHES
Commune de Montbazin	1	Monsieur Aurélien DALOZ
Commune de Pinet	1	Monsieur Nicolas ISERN
Commune de Poussan	1	Monsieur Sylvain BARONE
Commune de Sète	1	Monsieur Vincent SABATIER
Commune de Villeveyrac	1	Monsieur Michel GARCIA
Les représentants des établissements publics locaux		
Syndicat mixte du bassin de Thau	1	Madame Maryalis CAMEL
Sète Agglopôle Méditerranée	4	Monsieur François COMMEINHES
		Monsieur Max SAVY
		Monsieur Josian RIBES
		Monsieur Thierry BAEZA
Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	2	Madame Gwendoline CHAUDOIR
		Monsieur Laurent DURBAN
Syndicat du Bassin du Lez	1	Monsieur Serge GUIDEZ
Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau des communes du Bas Languedoc	1	Monsieur Georges NIDECKER
Syndicat Mixte d'études et de travaux de l'Astien	1	Monsieur Gérard NAUDIN
Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois	1	Monsieur Serge PESCE
Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault	1	Monsieur Christophe MORGO
Total	28	

B/ Collège des usagers

Collège des usagers	
Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Languedoc Roussillon	1
Prud'homme de Thau-Ingril	1
Comité Régional Conchylicole de Méditerranée	2

Chambre de Commerce et d'Industrie de Sète-Frontignan-Mèze	1
Chambre d'Agriculture de l'Hérault	1
Coop de France LR	1
Centre Permanent d'initiatives pour l'Environnement du bassin de Thau	1
Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir Sète bassin de Thau	1
Conservatoire des Espaces Naturels	1
Comité départemental du Tourisme	1
Voies navigables de France	1
France Nature Environnement	1
Association ADENA	1
Fédération des Industries Nautiques	1
Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer Occitanie	1
Total	16

C/ Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Collège des services de l'Etat	
M. le préfet de l'Hérault ou son représentant le chef de MISEN 34	1
M. le préfet coordonnateur de bassin représenté par le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement ou son représentant	1
M. le directeur de l'agence régionale de santé ou son représentant	1
M. le délégué régional de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée ou son représentant	1
M. le délégué régional académique à la recherche et à l'innovation ou son représentant	1
M. le délégué du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, ou son représentant	1
Total	6

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral n°DDTM34-2022-05-13000 du 23 mai 2022 portant modification de la CLE du SAGE Thau-Ingril est abrogé.

ARTICLE 3 : Affichage et publicité

Le présent arrêté est affiché dans les communes du périmètre du SAGE Thau-Ingril.

Il est publié :

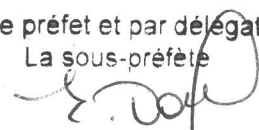
- sur le site Internet de la préfecture,
- au recueil des actes administratifs,
- par l'établissement public territorial de bassin SMT, sur le site internet gesteau : <http://www.gesteau.eaufrance.fr>

ARTICLE 4 : Exécution.

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires et de la mer, les membres de la commission locale de l'eau, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète



Emmanuelle DARMON

